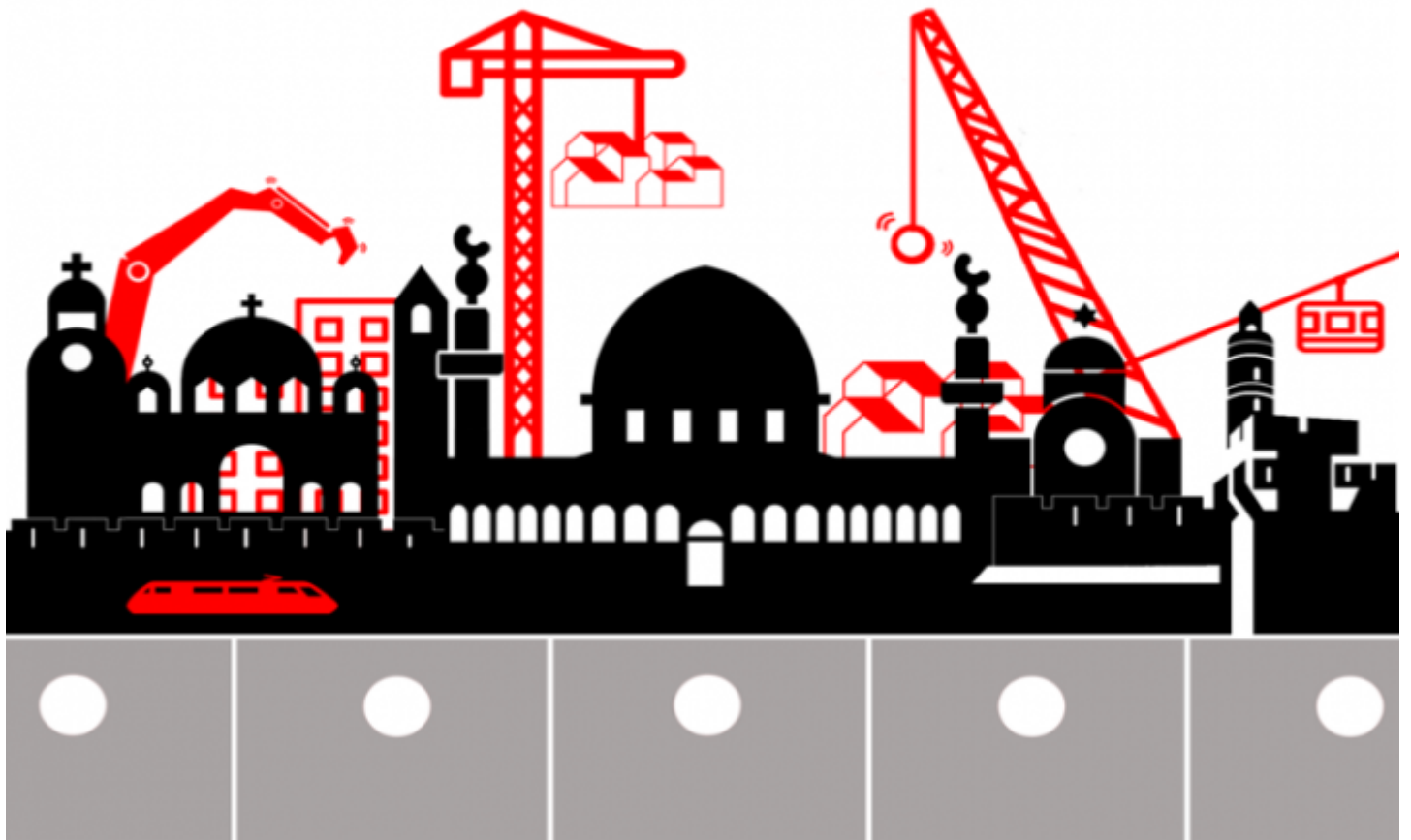


Compte-rendu : Jérusalem-Est : une capitale à protéger

21 juin 2018



Vendredi 15 juin, à l'initiative de l'AFPS et de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine s'est tenue une conférence destinée à présenter la situation imposée par Israël aux Palestiniens de Jérusalem.

Un rappel historique mais surtout la présentation des lois et réglementations mises en place par Israël avec un objectif central : vider Jérusalem de sa population palestinienne et la présenter au yeux du monde comme la capitale éternelle, une et indivisible de l'État d'Israël. Tout concourt à cet objectif : rendre la vie des Palestiniens impossible pour les forcer à partir, organiser par des lois le transferts forcés de cette population, annexion du territoire, construction du mur.

Cet événement a été organisé dans le cadre de la Campagne [Jérusalem-Est : une capitale à protéger](#) de l'AFPS.

En première partie, les présentations de Nada Awad de l'Université Al Quds de Jérusalem et de Rania Muhareb de Al Haq ont été particulièrement éclairantes.

Jérusalem à l'heure du déménagement de l'ambassade américaine par Rania Muhareb, juriste, chargée de plaidoyer à l'association Al Haq.



[Voir le contenu de l'intervention de Radia Muhareb](#)



Transferts forcés à Jérusalem : la Nakba continue par Nada Awad, spécialiste des droits humains, chargée du plaidoyer au Community Action Center de l'université Al Quds de Jérusalem.



La présentation portait sur le transfert forcé des Palestiniens de Jérusalem et l'intensification des politiques de transfert à travers les politiques de révocation de résidences. En effet suite à l'annexion de l'est de Jérusalem en 1967, l'autorité d'occupation israélienne a donné aux palestiniens un statut de résident

révocable.

Depuis 1967, Israël suit une politique visant à maintenir une majorité démographique juive dans la ville. Selon le plan municipal 2020, les palestiniens ne peuvent dépasser 40% de la population de la ville. Afin d'atteindre cet objectif, les autorités d'occupation utilisent l'argument « sécuritaire » pour introduire de nouvelles manières de révoquer les résidences des palestiniens et accélérer le transfert de la population.

Ces cas deviendront ensuite des législations, comme démontré avec l'amendement de la loi d'entrée en Israël en mars 2018, permettant au ministre de l'intérieur israélien de révoquer le statut de résident des palestiniens sur base de « manquement d'allégeance ». Ce critère avait été introduit par le ministre de l'intérieur en 2006 avant d'être introduit dans la loi israélienne en 2018 malgré son illégalité au regard du droit international humanitaire.

[Voir le contenu de l'intervention de Nada Awad](#)



Le film de Al Haq « Tout est interdit » a montré les conséquences de ces politiques discriminatoires sur le quotidien du petit village palestinien de Nabi Samwil.

[Voir la présentation du film sur le site d'Al Haq \(trailer en arabe sous-titré anglais ci-dessous\)](#)

La deuxième partie de la conférence était consacrée à la contribution d'entreprises françaises à la colonisation israélienne de Jérusalem-Est à travers leur implication dans le réseau de transport en commun et particulièrement le tramway.

Renée Prangé de l'AFPS a présenté l'évolution de la colonisation de Jérusalem-Est (en rappelant l'obsession israélienne de maintenir la supériorité numérique de la population juive au détriment de ses habitants palestiniens) et a **démonstré très clairement que le réseau de transport en commun en est un des outils essentiels.**



[Lire le rapport « Tramway de Jérusalem : des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du territoire palestinien occupé »](#)

[Lire le contenu de l'intervention de Renée Prangé de l'AFPS](#)



- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Compte-rendu-Jerusalem-Est-une-capitale-a-proteger>